



CONSEIL MUNICIPAL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

095-219505856-20260417-2026-069-DE

2026-069

Séance du 17 avril 2026

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/04/2026

DÉLIBÉRATION

Objet : Election des membres de la Commission de délégation de service public

L'an deux mil vingt-six, le 17 avril à dix-neuf heures précises, les membres du Conseil municipal, légalement et individuellement convoqués le 10 avril 2026, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Bassi KONATE, Maire.

Étaient présents : Christine CHAMPEL, Aristote ZOLA, Khedoudja HADJADJ, Grégory FOURNIER, Laila HAMD AOUI, Nabil CHABANE, Marina RIBEIRO, Frédéric BRIDE, Ayzate CHANFI, Samba GASSAMA, Stéphanie AMRAM, Nivel DIRIL, Khadidja BOUGUELMOUNA, Mamadou DIALLO, Sihem BSILA, Sambou DIABY, Aïcha COULIBALY (Adjoints au Maire), Henriette MELIZER, Régis RAMOS, Merchat BABOUTANA, Turkan INAN, Laure SISSOKO, Sabrina MESLEM, Hassan HAMMANE, Aurélie WALLABREGUE, Kévin ZINDY, Cyril ABEL, Sibiry KONATE, Arif-Emre ATAS, Marwa JEBBOURI, Patricia DELOISON-HUCHER, Chantal GROLIER, Odile STANCIU, Thomas MENDY, François-Xavier VALENTIN, Yelikh BOUANDZI, Ali BOUJERFAOUI, Ninos OCLIN, (Conseillers municipaux).

Représentés par pouvoir :

Ul Zaman TAHAWAR	pouvoir à	Hassan HAMMANE
Cyril MOUGEOT	pouvoir à	Sabrina MESLEM
Elodie LEMONNIER	pouvoir à	Grégory FOURNIER
Inès HERBADJI	pouvoir à	Khadidja BOUGUELMOUNA
Laetitia BEN ATOUIL	pouvoir à	Thomas MENDY
Julia UZAN	pouvoir à	Odile STANCIU

Secrétaire de séance : Sabrina MESLEM

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.1411-5, D.1411-3, D.1411-4 et D.1411-5,

Considérant que la commission de délégation de service public est composée, outre le Maire, président, ou son représentant, de cinq membres titulaires et cinq membres suppléants élus en son sein par le Conseil municipal, au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel,

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à l'élection des membres de la commission d'ouverture des plis en vue de la mise en œuvre du lancement d'une procédure de délégation de service public,

Sur le rapport présenté par Aïcha COULIBALY, Adjointe au Maire, chargée de la politique d'achat public et commande publique et des quartiers Flanades et Anatole France,

Le Conseil municipal après avoir délibéré sur les modalités de dépôt des listes,

Constata que 2 listes constituées en vue de l'élection des membres de la Commission prévue par les dispositions susvisées, ont été régulièrement déposées conformément aux conditions de dépôt des listes fixées dans le cadre de la délibération précédente :

Liste 1 présentée par Bassi KONATE :

Membres titulaires

K. BOUGUELMOUNA
Nabil CHABANE
Marina RIBEIRO
Turkan INAN
Merchat BABOUTANA

Membres suppléants

Marwa JEBBOURI
Laure SISSOKO
Sibiry KONATE
Frédéric BRIDE
Régis RAMOS

Liste 2 présentée par François-Xavier VALENTIN :

Membre titulaire

Laëtitia BEN ATOUIL

Membre suppléant

Ninos OCLIN

Décide de procéder à l'élection des cinq membres titulaires et des cinq membres suppléants de la Commission de délégation de service public, à la représentation proportionnelle au plus fort reste :

Nombre de votants : 45

Bulletins blancs ou nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 45

Liste présentée par Bassi KONATE : 35

Liste 2 présentée par François-Xavier VALENTIN : 10

Sont élus membres de la Commission de délégation de service public :

Membres titulaires

Khadidja BOUGUELMOUNA
Nabil CHABANE
Marina RIBEIRO
Turkan INAN
Laëtitia BEN ATOUIL

Membres suppléants

Marwa JEBBOURI
Laure SISSOKO
Sibiry KONATE
Frédéric BRIDE
Ninos OCLIN

Fait et délibéré en séance le 17 avril 2026.

Le Maire,
Bassi KONATE



Le secrétaire de séance,

Le Maire de Sarcelles,
Certifie le caractère exécutoire du présent acte
Qui a été transmis au contrôle de légalité le 27.04.26
Et notifié ou publié par extrait le 24.04.26
Pour le Maire et par délégation